

# Prudence !

Quand vous modifiez la hauteur de votre nacelle ou de votre élévateur.

Quand vous circulez avec des engins de levage, circulez impérativement nacelle repliée.

Quand vous installez et utilisez une échelle ou un échafaudage.

Quand vous déménagez à l'aide d'un monte-charge.

Quand vous jardinez à l'aide d'outils télescopiques (échenilloir ou sécateur).

En réalisant la peinture d'une façade, en nettoyant un toit ou une gouttière.

Si vous taillez votre haie ou coupez un arbre.

Si vous aménagez votre terrain (piscine, butte de terre ...).

## Conseils en cas d'accident :

- **Interdire** l'accès pour empêcher un autre accident (distance mini de 5 m).
- **Ne pas toucher** aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être vous-même électrisé.
- **Ne pas toucher** aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes.
- **Alerter** les pompiers (18) et la gendarmerie (17) et le SAMU (15).

Pour toute information complémentaire, contactez :  
[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)

Sous les lignes, prudence : restons à distance.

**Conseils de sécurité** à respecter lorsque vous faites des travaux ou du bricolage à proximité de lignes électriques.

Des lignes aériennes et des câbles souterrains électriques peuvent passer à proximité de votre habitation. Vous connaissez le risque de contact avec une ligne électrique.

Vous risquez aussi de vous électrocuter en vous approchant trop près d'une ligne ou en pointant un outil vers elle, même sans la toucher. C'est pourquoi, les mesures de sécurité s'imposent quand vous travaillez ou bricolez à proximité de lignes électriques.

Pour vous protéger, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter des mesures simples de prévention.

Lisez attentivement ce document.

Il vous présente les règles élémentaires à respecter pour éviter des risques inutiles.



## Vos moyens de prévention

Examinez avec les opérateurs (ERDF, RTE,...) les **principales mesures de prévention** à prendre. Leurs coordonnées sont disponibles sur [www.protys.fr](http://www.protys.fr).

**Avant travaux**, n'oubliez pas d'établir une **Demande de Renseignements (DR)**. Les démarches sont expliquées sur [www.protys.fr](http://www.protys.fr).

**N'effectuez pas de travaux ou ne bricolez pas seul** sous les lignes. Faites-vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez trop près.

Les distances minimales à respecter sont :

- **1,5 mètre** pour un **câble souterrain** électrique.
- **5 mètres** par défaut pour les **lignes aériennes**.



Échafaudage



Nacelle



Échenilloir télescopique



Échelle



Monte-charge de déménagement

Sous les lignes, prudence : restons à distance.

